

MEMO du tri



Les emballages, les journaux, les magazines

Seuls ces produits sont recyclables



Boîtes métalliques
Bien les vider. Aérosols acceptés.



Bouteilles et flacons en plastique
Les bouchons sont acceptés.



Cartons et briques alimentaires



Journaux et magazines
Les prospectus, listing et feuilles volantes sont acceptés.

LES ENCOMBRANTS en collecte mensuelle

déposez-les sur votre trottoir une fois par mois



LES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

en magasin lors
d'un nouvel achat,
à défaut avec les encombrants



LE VERRE en apport volontaire



LES DÉCHETS SPÉCIAUX en déchèteries

fixes, mobiles ou en camion triadés



Vous avez une question

► N° Vert 0 800 10 10 21

www.agglo-arcdeSeine.fr